

(1)

(N° 146.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1866.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS DE 1867 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VANDER DONCKT.

MESSIEURS,

Le Budget des non-valeurs et des remboursements, présenté par le Gouvernement pour l'exercice 1867, s'élève à la somme de 737,200 francs, chiffre égal à celui qui a été adopté pour l'exercice précédent. Une seule modification a été apportée au tableau.

Le crédit de 5000 francs qui figurait à l'article 7 : décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux, a été supprimé et le montant réuni à l'article 5 : non-valeurs sur le droit de patente.

Toutes les sections ont admis le projet de loi sans observation. La section centrale l'a également admis ; elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

VANDER DONCKT.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Budget n° 77.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. VAN WAMBÈRE, VANDER DONCKT, VANHUMBEECK, FUNCK, JULLIOT et ELIAS.